

23 mar 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 23 mars 2007

Corps interfédéral de l'Inspection des finances

Code de déontologie du Corps interfédéral de l'Inspection des finances - Deuxième lecture

Code de déontologie du Corps interfédéral de l'Inspection des finances - Deuxième lecture

Sur proposition de Mme Feyta Van den Bossche, ministre du Budget, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal portant fixation du code de déontologie du Corps interfédéral de l'Inspection des finances. Il s'agit d'un code interne de conduite pour les inspecteurs des finances, qui doit être la garantie de la fiabilité et de l'intégrité du Corps interfédéral de l'Inspection des finances. L'accent est mis sur l'indépendance, la loyauté et la conscience professionnelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe